



Refus de la 5e semaine en novembre

Par **theoju**, le **02/11/2016** à **15:37**

Bonjour,

Je travaille en grande surface de bricolage et il nous est interdit de prendre nos congés aux vacances de novembre ainsi qu'aux vacances d'avril. Pour les délégués c'est interdit de refuser les congés pour d'autres l'entreprise est dans son droit. Qui a raison qui a tort ?

Merci.

Par **Lag0**, le **02/11/2016** à **17:23**

Bonjour,

C'est l'employeur qui décide des dates des congés payés. Donc, bien entendu, il peut ne pas les placer sur certaines périodes !

Par **theoju**, le **03/11/2016** à **14:47**

oui c'est un peu ce que j'entendais mais je voulais d'autres avis. merci.